



Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

INVITATION POUR LES MEDIAS

19 avril 2013

Premier bilan relatif au contrat de prestations liant l'État du Valais et les communes

Madame, Monsieur,

Adopté par le Conseil d'Etat le 20 juin 2012, le contrat de prestations définit les missions à accomplir par l'autorité communale/intercommunale, dans le cadre des lois sur le personnel et le traitement du personnel enseignant. Il règle de ce fait la nouvelle répartition des tâches entre les communes et le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS).

Depuis le début de l'année 2013, chaque commune et des représentants du DECS se sont réunis au cours de plus de 50 séances afin d'échanger sur le contrat de prestations. Celui-ci définira les tâches pédagogiques et de proximité dévolues aux différents partenaires et attribuées aux directions d'école en charge de régions scolaires. L'autonomie communale, reconnue et valorisée, est désormais inscrite dans un cadre cantonal.

Pour vous présenter le bilan de cette nouvelle répartition ainsi que les perspectives de l'organisation des écoles (inter)communales, le conseiller d'Etat **Claude Roch**, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport ainsi que **Marianne Maret**, présidente de la Fédération des communes valaisannes vous invitent à une **conférence de presse**

mardi 23 avril 2013 à 09.00 heures
Salle 1 – Espace Porte de Conthey – Sion

Une documentation vous sera remise sur place. Vous la trouverez également sur le site Internet www.vs.ch dans les rubriques habituelles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Bernard Reist
Chef de l'Information

